

AGENCE POLONAISE DE PRESSE

45, rue de Rennes, 45
PARIS

PARIS

DÉCLARATION

GRANDS PROPRIÉTAIRES DE LA POLOGNE PRUSSIENNE

Offenbărîni èl sprijî cîntecab le îmărturisirile vîrstei 20 Octobre 1912

30 Octobre 1912.

Le gouvernement prussien ayant avisé quatre propriétaires polonais qu'ils allaient être expropriés, les propriétaires de la Pologne prussienne répondirent par la déclaration suivante :

« Les regards se tournent vers ces territoires conquis par la Prusse, où l'on commence à exproprier la population polonaise, sans qu'elle ait transgressé en rien les lois en vigueur. Nulle part la tranquilité publique n'a été troublée, nulle part on n'a pu constater l'ombre d'une résistance à l'autorité. Les polonais travaillaient en paix à gagner de quoi donner du pain à leurs familles et payer les impôts à l'Etat, quand soudain l'on apprit le décret ordonnant l'expropriation au profit de l'Etat prussien de quatre grandes propriétés polonaises :

Lipienki, à Mme Liszkowska; Koldrab, à M. Trzcinski; Dobska, à M. Zablocki; Zlotniki, à M. Kościelski.

Les propriétaires seront dépossédés ; la population ouvrière sera tolérée tant qu'on aura besoin d'elle pour construire des demeures destinées aux nouveaux immigrants.— Voilà comment on s'y prend pour faire disparaître polonais et catholiques. Cette violence atteindra notre nationalité et notre foi, mais ne saurait les anéantir.

Propriétaires des provinces de Posnanie et de Prusse occidentale, nous déclarons que rien ne nous fera abandonner notre pays natal.

Nous veillerons avec un soin d'autant plus jaloux à entretenir dans nos cœurs, dans nos familles, dans notre peuple notre foi nationale et religieuse. La persécution ne fera qu'accroître notre ardeur. Notre amour sera plus fort que la haine de nos ennemis.

Ceux d'entre nous qui seront dépossédés de cette terre, qui nous est si chère, n'en consacreront que plus de temps à travailler à l'éducation de notre peuple.

Notre devoir est de ne pas abandonner notre poste. Et si nous venions à manquer de terre pour maintenir nos foyers domestiques nous chercherions d'autres moyens d'existence pour nous et pour notre peuple, sans quitter notre patrie, sans l'affaiblir par notre départ.



380981-2

L'expropriation a frappé en premier lieu une veuve, mère d'enfants en bas âge, et de jeunes agriculteurs à leurs premiers débuts.

En réponse, nous élèverons nos fils de telle sorte que, suivant l'exemple de leurs pères, ils ne se laissent pas tenter de céder leur droit d'aînesse à cette terre, leurs droits imprescriptibles, de par la loi de Dieu et des hommes, à vivre et à mourir là où reposent les cendres de leurs pères.

L'amour est plus fort que la mort. L'amour de la patrie persécutée est ancré dans nos coeurs ; il nous chante un hymne de foi invincible, une promesse de triomphe sur cet *esprit de destruction* qui voudrait supprimer le peuple de Pologne avec ses traditions de mille ans de services rendus à la chrétienté, pour qu'il n'entrave pas le développement du matérialisme et du protestantisme.

Le Kulturkampf change de masque. On a choisi pour ces nouveaux débuts, une période de tourmente guerrière, où la presse de l'Europe est trop préoccupée des événements d'Orient, pour se soucier des nouvelles persécutions que subit le peuple de Pologne. On s'attendait à des gémissements et à des larmes et on comptait sur le bruit de la guerre pour les étouffer.

Mais elle était superflue cette prévision d'une conscience inquiète.

Il n'y aura chez nous ni lamentations, ni cris de désespoir. Rien ne sera changé dans notre manière de vivre. Nous subirons ce nouveau coup porté à la Pologne et au catholicisme comme nous en avons subi tant d'autres et nous continuerons à suivre le chemin que nous traceront le respect de notre devoir national et de notre dignité individuelle.

(Suivent les signatures de quelques centaines de grands propriétaires de la province, dont plusieurs membres de la Chambre des Seigneurs de Prusse, de la Chambre des députés et du Parlement allemand).